



DéFI

PROGRAMME COMMUNAL
Section locale de Fleurus

Elections communales
du
14 octobre 2018

SOMMAIRE

- I. En matière de gouvernance et de structure institutionnelle
- II. En matière de mobilité et de gestion de l'espace public
- III. En matière de développement durable
- IV. En matière de cohésion sociale
 - IV.1 L'enseignement et l'accueil de la petite enfance
 - IV.2. Le sport et la jeunesse
 - IV.3. L'action sociale
 - IV.4. La culture et le milieu associatif
- V. En matière d'économie locale et de tourisme
- VI. En matière de logement
- VII. En matière de sécurité publique
- VIII. En matière de politique animalière
- IX. En matière de finances communales

Elections communales du 14 octobre 2018

Les citoyens attendent de leurs mandataires politiques qu'ils tiennent un langage de vérité et qu'ils aient comme préoccupation constante de gérer le niveau de pouvoir qui est le leur avec une haute exigence de l'éthique et de la bonne gouvernance, dans un souci de servir l'intérêt général.

Avoir ce sens des responsabilités, c'est aussi accroître le sens moral, le civisme et défendre la citoyenneté qui garantit l'égalité de traitement et qui fait respecter par chaque citoyen l'Etat de droit et les valeurs démocratiques.

C'est également veiller au respect strict de l'égalité des citoyens devant la loi et appliquer celle-ci sans discrimination.

À ce titre, DéFI mise sur les communes car notre parti a cette tradition municipaliste dans son ADN. Les communes sont plus que jamais au cœur de l'ambition démocratique, de la citoyenneté, et du vivre ensemble. Plus que tout autre niveau de pouvoir, le pouvoir communal peut, grâce à sa proximité avec les citoyens, raffermir la cohésion sociale et renforcer l'adhésion à la démocratie.

Compétentes en de nombreux domaines, les communes constituent indéniablement le premier relai des préoccupations des citoyens et sont en mesure d'influencer positivement le quotidien de leurs habitants de manière plus directe qu'à d'autres niveaux de pouvoir.

Pour DéFI, les communes doivent s'engager, lors de ces élections, pour l'efficacité et la qualité des services à la population, le soutien au réseau associatif local, le renforcement des solidarités sociales, la participation des citoyens à la décision politique communale, la rigueur et l'exemplarité dans la gestion publique et la promotion de projets innovants pour dynamiser la vie communale.

Les événements de ces derniers mois qui ont montré la déficience de notre appareil de gouvernance publique appellent à une réaction forte. Les scandales de Publifin ou du Samu social ont révélé une dérive collective et fondé une exigence plus forte en matière d'éthique de la gestion publique dans le chef des citoyens, qui ont vu leur confiance ébranlée dans nos institutions et ce, à juste titre.

La commune peut assurément être ce laboratoire d'une plus grande éthique publique et c'est pourquoi elle constitue la première priorité du programme de DéFI.

I. En matière de gouvernance et de structure institutionnelle

Le souci de l'intérêt général et la probité comme leitmotiv de l'exercice des mandats publics sont des éléments essentiels.

DéFI peut s'enorgueillir d'être un parti où l'engagement de ses mandataires, fondé sur des convictions et des principes, a toujours prévalu sur les intérêts individuels, et dont la qualité de bons gestionnaires ne s'est jamais démentie.

Le citoyen se plaint à juste titre d'être souvent éloigné des décisions politiques. Cette distance entre la société civile et le monde politique peut conduire à l'indifférence, à l'incompréhension, voire à des tentations extrémistes. La commune doit constituer le premier rempart contre ces dérives potentielles de la démocratie !

Pour associer le citoyen à la prise de décisions, il faut tout d'abord lui donner les clés de compréhension du fonctionnement politique de la commune et de son administration. Il s'agira notamment de pratiquer systématiquement la publicité des décisions politiques grâce à tous les canaux de communication (site internet, lettre d'information communale, page Facebook...) en permettant aux citoyens et aux associations d'interpeller les responsables politiques en leur facilitant l'accès à l'information relative au droit d'interpellation et d'organiser régulièrement une évaluation objective des politiques mises en place.

Face au « désenchantement politique », la démocratie dite participative peut être conçue comme l'une des solutions possibles à la crise de méfiance qui touche la sphère politique : il s'agit en effet de recréer des liens entre la société civile et les institutions. Mais soyons clairs, la démocratie participative n'a pas pour but de remplacer la démocratie représentative électorale, plutôt d'associer plus étroitement les citoyens à l'élaboration des décisions politiques.

A cet égard, la gestion locale, école de la démocratie, est le domaine où la participation des citoyens peut s'avérer la plus fructueuse. L'échelon communal se prête par excellence à un renforcement de la participation directe des citoyens à certains débats, voire à certaines fonctions de gestion. Il s'agit ainsi de lutter contre l'individualisme, générateur d'incivilités, et de renforcer le sentiment collectif en responsabilisant les citoyens aux enjeux de la vie locale.

Il faut également promouvoir une vision partagée de la citoyenneté.

A cet égard, DéFI a toujours promu le modèle de l'interculturalité, c'est-à-dire le partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement mais aussi par une politique d'accueil individualisé.

La diversité culturelle est une chance pour tous, mais se doit d'être accompagnée par l'autorité publique, pour un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

Cette conception de la citoyenneté est fondée sur la laïcité politique de l'Etat qui garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse dans la conduite des politiques communales.

DéFI réaffirme être le garant du respect de l'autonomie pleine et entière sur le plan juridique tant des communes que des CPAS.

DéFI Fleurus propose :

1. La mise en place d'une évaluation systématique des politiques publiques avec des indicateurs objectifs et la présentation au public du bilan de cette évaluation. La méthode d'évaluation pourra par exemple être développée par l'IWEPS (L'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics.)

2. L'adoption en début de mandature communale d'un code éthique des mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique. Ce code d'éthique doit traiter des conflits d'intérêts, de la mise à disposition minimale des mandataires, de la gratuité et de la répartition des mandats dérivés et non dérivés, de l'obligation de siéger dans la dernière assemblée où ils ont été élus, de la confidentialité, de l'utilisation des ressources de la commune, du respect du processus décisionnel, de l'obligation de loyauté après mandat et des sanctions.
3. Le recrutement transparent et objectif du personnel communal et la sélection par concours (et non plus sur base de l'examen où l'autorité publique choisit au grand choix parmi les candidats ayant réussi) car ce dernier entraîne un classement auquel l'autorité ne peut déroger. Afin d'éviter l'instrumentalisation de l'administration communale par le pouvoir politique en place, nous préconisons par ailleurs le recrutement d'agents statutaires.

Impartialité, neutralité, égalité des sexes, égalité de traitement des usagers, laïcité, continuité du service public... Autant de principes à ré-imposer aux fonctionnaires dans un souci du seul intérêt général.

Une politique formelle de gestion de carrière doit aussi être mise en place au sein de l'administration afin de garantir à chacun une formation, un épanouissement et des opportunités de développement personnel tout au long de son parcours professionnel.

4. L'amélioration de la communication entre la commune et les citoyens par le perfectionnement de l'interactivité du site internet de la commune en développant le service de commande à distance des documents administratifs communaux, en publiant un agenda central de toutes les réunions ouvertes aux citoyens (y compris les procès-verbaux et les ordres du jour y afférents), voire en donnant la possibilité de sonder les citoyens par voie de questionnaires. Les réseaux sociaux seront utilisés en complément de manière à garder un contact étroit avec les Fleurusiens et à faciliter la circulation de l'information directement depuis sa source.
5. La création d'un cadre transparent des dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevin ou de bourgmestre.
6. L'exercice à titre gratuit des mandats dérivés des fonctions de bourgmestre, échevin, ou président de CPAS (*exemple: mandat exercé dans les collèges ou conseils de police, mandat dans les ASBL communales et para-communales*) devra devenir la norme, l'exercice du mandat d'administrateur dans une intercommunale au titre de représentant de la commune devant être rémunéré de façon stricte et limitée.
7. Le rapportage transparent et systématique des intercommunales et des ASBL auxquelles est liée la Ville de Fleurus (par une présentation annuelle au Conseil communal de leurs rapports d'activités) de leur bilan et de leur projet de budget. De plus, les conseillers actifs au sein de ces entités seront invités à rendre compte de leur travail de manière régulière et transparente.
8. Le décumul intégral des mandats exécutifs communaux (bourgmestre, échevin, président de CPAS) avec celui de député. Cette mesure doit permettre à ces élus de se consacrer pleinement à leur mandat et d'en assumer les responsabilités qui y sont associées.
9. L'instauration à Fleurus d'un Code de Participation Citoyenne qui formalisera les procédures d'initiative et d'association soumises à la décision de l'autorité publique pour des projets qui concernent le cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public... Les citoyens seraient ainsi informés obligatoirement et auraient la possibilité d'émettre leurs avis sous forme d'observations relatives à des projets du Collège échevinal ou du Conseil communal.

En prenant l'exemple d'un réaménagement urbain, tous les citoyens recensés dans le quartier seraient informés du projet dans une réunion d'information. Ils auraient ensuite le droit de demander des explications, d'interroger ou d'interpeller le Collège avec obligation pour celui-ci de répondre par écrit ou par voie électronique. Dans ce cadre, les citoyens pourraient ainsi consulter tous les documents afférents au projet et s'informer.

En pratique, cela se traduira par la mise à disposition des documents et dossiers liés à un projet touchant

plusieurs citoyens (ex : ZACC, permis d'exploitation, ...) via tous les moyens raisonnables, en ce compris la mise en ligne des dossiers (ou parties de dossiers non confidentielles pour les documents à accès restreint concernant par exemple la sécurité nucléaire) pour un accès aisé à tous.

10. L'élaboration d'un Plan Communal de Développement Rural (PCDR): il s'agit de présenter un plan de développement urbanistique raisonné et modelé suivant une architecture et un paysage valorisant le contexte local quant à l'histoire, l'écologie et les méthodes traditionnelles et durables de construction.

A l'heure actuelle, Fleurus fait partie des rares communes à ne pas disposer d'un schéma de structure communal et d'un règlement communal d'urbanisme. La mise en place de ces outils est un impératif pour une bonne gouvernance en la matière. C'est pourquoi DÉFI Fleurus en fait une de ses priorités afin de garantir une vision à long terme du développement de notre commune.

11. L'interdiction du port de signes convictionnels par les mandataires publics et les agents communaux dans le cadre de leurs fonctions. Le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de réserve et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos ou manière d'agir exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques.

12. La mise en place de synergies plus fréquentes entre les communes et la Province sur le modèle de la supracommunalité : l'idée consiste à co-financer par la Province et des communes des projets visant à structurer les territoires de la Province. Deux communes au moins pourront ainsi déposer un projet commun, s'inscrivant sur une durée minimale et s'associant à l'institution provinciale en fonction des axes prioritaires de la Province (*exemple : six communes des Hauts-Pays en province de Hainaut se sont unies en faveur de la biodiversité et ont acheté, avec un co-financement provincial, du matériel polyvalent permettant une gestion différenciée des bords des routes et des espaces verts publics*).

Une plus grande concertation avec les communes voisines est nécessaire pour le développement de Fleurus aussi pour les problématiques ponctuelles. Nous ne pouvons ignorer l'existence ni l'impact qu'elles ont sur notre réalité. Favoriser les projets communs pour le bien-être de tous est une volonté forte de DÉFI Fleurus.

II. En matière de mobilité et de gestion de l'espace public

Les Fleurusiens expriment régulièrement leur mécontentement quant au mauvais état des voiries, au manque de ponctualité et de couverture des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile, à l'absence ou au manque de places de stationnement et à la gestion anarchique de la circulation.

C'est un sujet primordial dans toutes les communes de Wallonie et de Bruxelles et la commune peut être un acteur d'une mobilité plus douce et plus fluide. DÉFI entend que l'on favorise le partage de l'espace public de manière équilibrée entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, et que l'on considère que la politique de stationnement et de mobilité constitue un outil essentiel en matière de développement local : maintien de l'activité économique, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces.

Une des nécessités est d'informer correctement les habitants de l'ensemble des dispositifs existants les concernant sur le territoire de la commune en matière de stationnement et de mobilité : plan communal de mobilité, plan de déplacements scolaires, systèmes de locations de voitures, co-voiturage, réglementation en matière de stationnement... Il s'agit aussi d'indiquer efficacement aux visiteurs (clients, touristes...) les mesures d'application dans chaque zone, chaque quartier, afin de rendre leur passage le plus agréable possible pour tous.

DÉFI estime également que la mobilité ne peut plus s'appréhender uniquement au niveau de la seule zone communale, mais au contraire, être intégrée à l'échelle supra-communale (agglomération, bassin de vie).

DÉFI estime enfin que toute politique de mobilité doit tendre vers une diminution progressive de l'impact du véhicule sur l'espace public, tant du point de vue du trafic que sur le plan environnemental.

DÉFI Fleurus propose :

13. Le développement sur le territoire de Fleurus, et en accord avec les spécificités locales, des différents modes de déplacement alternatifs tout en prévoyant des incitants pour encourager les citoyens à les utiliser car ils réduisent l'emprise sur l'espace public.
14. Le développement d'un plan communal cycliste (faisant partie du plan général de mobilité) qui passe notamment par l'aménagement de pistes cyclables stratégiquement disposées car celles-ci ont un retard considérable par rapport à la Flandre.
15. Un entretien plus efficace des trottoirs et pistes cyclables afin d'assurer un meilleur confort des cheminements piétons et des cyclistes.
16. L'amélioration de l'accessibilité à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite et les enfants en bas âge (trottoirs surbaissés, potelets protecteurs, revêtements du sol, passages piétons, éclairage public...) et le respect de l'obligation des 3 % de places de parking pour les PMR.
17. La réhabilitation des sentiers et chemins ainsi que la viabilisation des accotements (afin de favoriser un remaillage sécurisé pour les usagers faibles) sur le territoire de la commune, la mise en œuvre du RAVeL, le bon état des trottoirs, la création de pistes cyclables sont des enjeux majeurs pour l'avenir de notre commune.

DÉFI Fleurus y voit une opportunité pour répondre en partie au problème de mobilité en favorisant une mobilité douce en toute sécurité pour chaque citoyen.

18. La sensibilisation des usagers les plus vulnérables (notamment les enfants) aux dangers de la route, la promotion d'une conduite responsable dans les zones à risque et l'intensification de la lutte contre l'insécurité et les incivilités routières.
19. L'intensification du développement des transports publics (à des fins sociales et pour permettre aux travailleurs - en faisant appel à la supracommunalité - de rejoindre les grands centres urbains) ainsi que le

développement d'initiatives privées de transports afin, notamment, de desservir les ZAE (zones d'activités économiques).

L'arrivée future de la gare desservant l'aéroport de Charleroi doit être un levier de développement en ce sens. DÉFI Fleurus entend défendre une gare qui profite aussi aux Fleurusiens. Il s'agit de défendre les intérêts des citoyens en la matière, mais aussi concernant tous les projets annexes. Des garanties en terme de services de transport (train, bus...) depuis les villages moins bien desservis et vers les zonings et les villes voisines doivent être obtenues en faveur des Fleurusiens. DÉFI Fleurus s'engage à se battre pour les obtenir.

20. La systématisation des dérogations parallèles aux cartes de riverains pour les médecins et autres professions paramédicales enregistrées auprès de l'INAMI ainsi que des tarifs avantageux pour les indépendants qui travaillent sur les chantiers.

21. La lutte intensive contre le stationnement sauvage qui doit passer par l'imposition de sanctions administratives aux contrevenants. Cela ne peut évidemment s'envisager qu'en développant en parallèle une offre de parking en adéquation avec les besoins de la commune.

DÉFI Fleurus s'engage à mettre en place un plan de stationnement (faisant partie d'un plan global de mobilité) concerté avec la population concernée qui inclura à moyen terme des solutions durables aux problèmes chroniques de parking au sein de certaines parties de la commune. A court terme, cela se traduira aussi par de meilleures indications sur les possibilités de parking actuelles (*panneaux, traçage...*) et une information correcte de la population.

22. L'aménagement de l'espace public en fonction de la hiérarchie des voiries afin de garantir une circulation respectueuse des quartiers d'habitat (sécuriser les zones 30, les abords d'école et les passages piétons).

À ce jour, aucun plan de circulation n'a trouvé de solution à ce qu'il faut qualifier d'anarchie routière sur l'entité. DÉFI Fleurus s'engage, en concertation avec les citoyens, à travailler sur la mise en place d'un plan global de mobilité. Cela passera inévitablement par des aménagements routiers multimodaux de grande ampleur nécessaires pour répondre aux besoins actuels de notre société.

23. L'augmentation et la formalisation de l'offre de stationnement nocturne des riverains par l'utilisation concertée des parkings privés (par ex : parking des supermarchés).

La ville seule ne peut résoudre cette problématique. C'est pourquoi DÉFI Fleurus s'engage à mettre en place des partenariats avec le secteur privé afin de proposer rapidement des solutions adaptées aux problèmes de parking.

24. En complément de zones bleues et de cartes de riverains, la réalisation, par des concessions de l'espace public, de parkings (éventuellement souterrains) de proximité payants en fonction de la demande de stationnement dans les quartiers et de parkings à frais très réduits à proximité des pôles d'intermodalité pour les usagers réguliers de transports en commun.

La nouvelle gare va apporter à Fleurus un nouveau flot de véhicules. DÉFI Fleurus y voit un risque d'augmentation du parking sauvage en plus de l'augmentation des problèmes de circulation. La ville se doit d'anticiper ceux-ci au plus vite. La mise en place d'une carte de stationnement pour les riverains sera un début de réponse. Cela permettra à la ville de prendre des mesures efficaces face aux véhicules qui viendront profiter de la gratuité actuelle du stationnement. Des zones bleues seront également aménagées afin de garantir aux commerces l'accès aisé par leur clientèle le temps de leurs achats. Le cas des usagers réguliers des transports en commun devra aussi être pris en compte afin de ne pas voir leurs possibilités de parking vampirisées par du stationnement de longue durée sans intérêt pour la commune. Ce dernier devra donc être rendu payant.

25. L'encouragement de la mobilité douce au niveau des administrations communales (voitures/vélos électriques) et pour accéder à l'école (création de réseaux cyclistes ou pédestres pour écoliers).

La réhabilitation des sentiers et chemins et la création de pistes cyclables est une priorité pour DÉFI Fleurus. Cette mobilité douce pourra aussi s'exprimer via la création d'itinéraires pédestres protégés entre des parkings "minute" ou des parkings de délestage le long de grands axes et les écoles, mouvements de jeunesse ou clubs sportifs... De cette manière, on évitera par ailleurs la pénétration inutiles de véhicules dans des petites rues rapidement saturées.

III. En matière de développement durable

DéFI considère que l'un des enjeux majeurs consiste à offrir un cadre de vie respectueux de l'environnement tout en faisant face aux impératifs de développement de nouvelles infrastructures (transports, écoles, routes, logements). A cet égard, ce cadre de vie s'améliore notamment par l'exigence de la propreté publique : l'état de propreté est l'un des principaux baromètres de la qualité de vie urbaine mais aussi rurale. Cela reste l'une des principales préoccupations des citoyens : il contribue directement à leur sentiment de bien-être et de sécurité et les invite à davantage respecter l'espace public.

Si la prévention et l'éducation ne suffisent plus, l'intolérance face à la malpropreté et aux déchets sauvages doit être effective. À cette fin, les moyens juridiques et humains doivent être donnés à la commune. DéFI souhaite également le développement de l'économie circulaire dans la gestion des déchets dans une perspective de supracommunalité : les intercommunales de gestion des déchets et de développement économique doivent, dès maintenant, opérer une analyse des flux à l'échelle de leur territoire et associer les opérateurs privés et les universités pour créer de nouvelles activités liées à l'économie circulaire et à la valorisation de nos déchets.

Le développement durable, c'est aussi favoriser la transition énergétique. Cette transition, ce n'est pas uniquement passé des énergies fossiles ou nucléaires aux renouvelables dans une perspective environnementale, c'est aussi assurer une autonomie et une indépendance énergétique de la Wallonie et de la Belgique. Stratégiquement, cela favorisera par exemple notre indépendance de prise de position au niveau international face à des pays producteurs de pétrole ou d'uranium qui ne sont pas toujours des démocraties. Les communes multiplient les initiatives afin qu'émergent, à brève échéance, des réseaux énergétiques locaux favorisant le recours aux énergies renouvelables : le soutien technologique d'ORES et de RESA (Publifin), par exemple, doit servir d'appoint à ce développement, rendant là aux intercommunales un rôle opérationnel et stratégique au service des entités qu'elles sont censées servir. Les pouvoirs locaux doivent être les artisans, tant au niveau local que supra-local, de cette rupture énergétique avec l'objectif premier de réduire la facture énergétique des moins favorisés et plus généralement de tous les ménages.

Le développement durable, c'est aussi préserver et entretenir les espaces verts, les zones naturelles et semi-naturelles et protéger la biodiversité.

La préservation du petit patrimoine doit elle aussi être encouragée.

Enfin, l'aménagement du territoire doit avoir pour objectif de figer le territoire et de stopper l'expansion urbanistique incontrôlée des communes opérées au détriment des terres agricoles et des espaces naturels. Cette densification raisonnée favorisera l'émergence d'habitats plus adaptés tant aux enjeux environnementaux qu'aux besoins et moyens des plus jeunes, premières victimes de l'envolée des prix de l'immobilier et de la persistance des modèles de logements hérités du siècle dernier. Elle devra néanmoins s'opérer en tenant compte des problématiques telles que l'imperméabilisation des sols, la gestion des déchets et des effluents...

DéFI Fleurus propose :

26. L'amélioration de l'entretien des espaces publics tels que les parcs, les cimetières et les abords des bâtiments communaux est un axe indispensable pour répondre aux demandes des Fleurusiens.
27. Le gel de l'expansion urbanistique anarchique tant en zones urbaines que rurales afin de privilégier la préservation et l'amélioration des espaces verts et des zones vertes, boisées ou cultivées.

Garantir l'utilisation optimale des zones urbaines actuelles doit être la priorité. Avant de penser de nouvelles zones d'urbanisation, DéFI Fleurus veut optimiser l'offre présente. Lutter contre les bâtiments et terrains à l'abandon et favoriser la mise en conformité des logements existants sont des priorités sur l'ensemble du territoire de la commune. Des exemples concrets de problématiques sur lesquelles une politique ambitieuse doit être menée ne manquent pas (*l'ensemble des bâtiments à l'abandon rue de la Drève à Wanfercée-Baulet, les nombreux bâtiments sous exploités rue de la station à Fleurus...*)

28. La généralisation des mécanismes incitatifs (poubelle à puces), déjà en oeuvre dans plusieurs entités voisines, à l'échelle de toute la commune et une hausse de la part variable (et donc du caractère incitatif) dans le calcul du prix vérité lors de la collecte des déchets.

DéFI Fleurus croit en une gestion des déchets plus en phase avec les défis écologiques d'aujourd'hui. Les citoyens attentifs à leur production de déchets se doivent d'être récompensés de leurs efforts. Répercuter le coût du traitement des déchets en fonction de la participation de chacun est l'option que nous défendrons. En la matière, l'administration communale se devra de mettre en place, en son sein, une politique visant progressivement le zéro déchet afin d'agir en modèle auprès de la population.

29. Rejoindre le réseau de la Ressourcerie du Val de Sambre.

30. Intégration progressive du concept de Ville Connectée afin de permettre aux services communaux d'interagir directement avec les infrastructures communales et de surveiller les paramètres de l'entité ainsi que son évolution. La technologie est utilisée pour améliorer les contacts avec les citoyens, la qualité, la performance, la rapidité et l'interactivité des services communaux mais aussi pour diminuer les coûts.

31. La mise en place d'un réseau de cendriers publics et de poubelles publiques « intelligentes » pour optimiser les ramassages et éviter les poubelles pleines dans l'espace public.

La propreté est l'affaire de tous, la commune se doit de donner la possibilité à tous d'y arriver. DéFI Fleurus veut une ville propre, grâce aux efforts de la commune mais aussi et surtout avec la participation des Fleurusiens.

32. L'augmentation du montant des sanctions administratives mais aussi la mise en place d'un recours systématique par les fonctionnaires-sanctionneurs aux travaux d'intérêt général en rapport avec l'infraction commise pour les auteurs d'incivilités (dépôts clandestins, feux illégaux, déjections canines, actes de vandalisme, ou autres dégradations de l'espace public...)

DéFI Fleurus croit en l'éducation à la propreté et au civisme. Cela passe par l'éducation des jeunes. Les écoles communales se doivent d'être un levier en la matière. En tant que pouvoir-organisateur des écoles communales, DéFI Fleurus veut veiller à la mise en place de cette éducation civique. Néanmoins, l'éducation couplée à la mise à disposition de moyens pour rendre plus propre la commune ne sera pas suffisants. C'est pourquoi DéFI Fleurus veut donner plus de moyens aux fonctionnaires-sanctionneurs. L'augmentation de l'effectif d'agents et la tolérance zéro en matière d'incivilités est un fer de lance de nos propositions.

33. En matière de gestion des déchets, l'instauration d'une aide de la commune pour les familles qui souhaiteraient devenir « foyer 0 déchet ». Cette aide serait accordée à la condition que la famille s'engage à son tour à aider une autre famille à devenir « foyer 0 déchet » et permettrait d'avoir un effet multiplicateur.

Si DéFI Fleurus veut que la commune soit un modèle, il doit inciter les Fleurusiens à suivre cette voie. Une personne ressource au sein de la commune sera donc formée afin d'accompagner les familles désireuses de participer activement. DéFI Fleurus souhaite inscrire la commune et les citoyens dans une démarche zéro déchet et être un modèle pour les communes avoisinantes.

34. L'amélioration de l'éclairage public qui est également une priorité tant en termes de sécurité publique qu'en termes d'attrait touristique doit être combiné à une approche rationnelle de l'énergie.

Veiller à des éclairages publics sécurisants, économiques et non perturbateurs pour la faune est une problématique que DéFI Fleurus veut prendre en main.

35. La création de micro-réseaux pour fournir en énergie (électrique voire en chaleur) certains quartiers (énergie éolienne à axe vertical, énergie solaire, bio-méthanisation...) tout en optimisant la gestion de la consommation énergétique.

Fleurus est aujourd'hui un exemple pour la biométhanisation. Néanmoins, des efforts complémentaires doivent être entrepris. DéFI Fleurus est convaincu que de nouvelles pistes sont envisageables. La concertation citoyenne en la matière est primordiale afin de dégager des solutions répondant réellement aux besoins des Fleurusiens. Favoriser l'émergence de bâtiments passifs, l'isolation thermique ou l'installation de panneaux photovoltaïques par des aides communales doit être envisagé.

36. L'organisation de la récolte d'eaux de pluie pour alimenter les bâtiments publics afin d'épargner l'eau de distribution.

Les bâtiments communaux se doivent d'être exemplaires en la matière, l'eau est une des richesses wallonnes, DéFI Fleurus n'entend pas la gaspiller.

37. Le développement des primes locales permettant des économies substantielles en matière de compostage individuel ou de quartier.

38. Le développement de promenades vertes et de jardins collectifs.

Les sentiers ne doivent plus être laissés pour compte. Leur entretien doit être garanti par la commune et leur mise en valeur via des initiatives incluant les acteurs locaux doit être favorisée. Les jardins collectifs se doivent d'exister dans un maximum de quartiers, la commune se doit de mettre à disposition des terrains pouvant les accueillir. Ils participent à la cohésion sociale et à l'embellissement de l'environnement.

39. La systématisation de l'emploi de variétés de plantes locales et de techniques favorisant la biodiversité dans les aménagements communaux extérieurs (et par extension, dans tous les projets urbanistiques). Il s'agira aussi d'y développer une lutte plus efficace contre les plantes invasives, parfois dangereuses. Enfin, il faudra prendre plus en compte les aspects liés aux écoulements d'eau et de boue afin, par exemple, de les limiter en implantant stratégiquement des haies et en favorisant des sols perméables.

40. Le développement de poulaillers collectifs afin de réduire l'empreinte déchets.

Sur le modèle des jardins partagés, les poulaillers collectifs sont une réponse locale à la gestion d'une partie des déchets organiques. DéFI Fleurus est convaincu que le soutien d'initiatives en ce sens est un devoir des communes.

41. L'intervention systématique d'un gestionnaire de l'espace public, médiateur entre les citoyens et les différents intervenants de l'espace public, afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions, voire d'un éco-conseiller quand cela est possible. Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant le commencement, la fin et le responsable.

Trop souvent, la communication entre la commune et les citoyens ne dépasse pas le minimum légal. DéFI Fleurus veut une commune plus inclusive et qui, de manière proactive, informe et consulte les citoyens. Les échanges entre les échevins, la commune et les citoyens doivent être facilités au maximum. Dans cette optique, DéFI Fleurus veut aussi que les échevins s'engagent à tenir au moins deux fois par mois des permanences dédiées à recevoir les citoyens pour écouter et répondre à leurs questions.

42. La réaffectation de bâtiments historiques et patrimoniaux et du petit patrimoine local pour des projets d'utilité publique en intégrant la finalité de conservation. Dans cette optique, il faut par exemple établir une liste prioritaire des édifices religieux d'intérêt patrimonial à préserver et engager un plan de conservation et de réaffectation pour les édifices sacralisés d'intérêt patrimonial peu ou plus utilisés.

IV. En matière de cohésion sociale

IV.1. L'enseignement et l'accueil de la petite enfance

DéFI ne saurait que trop insister sur l'importance de la maîtrise de la langue française, langue de l'enseignement et clé de voûte de l'enseignement fondamental.

DéFI considère que l'école constitue le véritable moteur de l'intégration citoyenne par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire. Il s'agit de développer des projets d'inclusion pour les enfants porteurs de différences et de sensibiliser parents et élèves à cette dynamique.

DéFI Fleurus est par ailleurs convaincu que l'enseignement est le moteur de base de l'égalité des chances, du civisme et du développement social à long terme d'une commune. C'est aussi lui qui fournit les outils de base, tel l'esprit critique, afin de s'intégrer dans le monde actuel où les flux d'information et les problématiques sociétales sont de plus en plus difficiles à comprendre.

Les communes jouent un rôle primordial dans l'organisation de l'enseignement fondamental car elles sont les pouvoirs organisateurs de plus de la moitié des établissements scolaires ressortissant à ce niveau d'enseignement.

Au sein du Collège, l'échevin qui a l'enseignement communal dans ses compétences, exerce une responsabilité importante en termes d'organisation, de concertation et de tutelle, de choix des enseignants, et d'orientation pédagogique.

DéFI entend mettre l'accent sur la formation continuée des enseignants et accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles et les responsabiliser en leur fixant des objectifs et en laissant à leur appréciation le choix des moyens pour les atteindre.

DéFI est favorable à l'immersion linguistique en ce qu'elle constitue une alternative à la submersion et attend de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'elle favorise l'éveil aux langues dès l'enseignement maternel en fournissant les outils didactiques aux enseignants.

En partenariat avec les enseignants et les directions, la Ville de Fleurus se doit, en tant que pouvoir éducateur, de tout mettre en œuvre pour que son enseignement soit de la plus haute qualité possible. DéFI Fleurus est convaincu de la valeur du corps professoral et veut lui donner les moyens de délivrer son travail dans les meilleures conditions.

DéFI Fleurus propose :

43. Le développement de cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio et locaux et l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.

DéFI Fleurus y voit l'opportunité d'une vision globale de la gestion de la commune. Les cantines durables sont à mettre en lien avec l'objectif zéro déchet et les jardins partagés. Les réponses aux différents enjeux se doivent d'être décloisonnées et prises dans un ensemble cohérent. DéFI Fleurus soutiendra en ce sens la mise en place de cantines durables. De plus, nous sommes convaincus que cela sera un parfait levier d'éducation citoyenne qui, à moyen et long terme, sera un bienfait pour l'entité.

44. La mise sur pied du remplacement des collations par une distribution de potage ou de collations saines (maternelles et primaires). A terme, l'intégration systématique dans les cahiers de charges des exigences du pouvoir organisateur à cet égard, ainsi que l'utilisation de produits locaux et/ou issus de circuits courts, doit être la norme.

Favoriser les solutions locales pour soutenir les entrepreneurs fleurusiens et par la même occasion offrir à nos enfants des collations saines n'est pas qu'une utopie. DéFI Fleurus mettra toute en œuvre pour que cela soit une réalité.

45. La mise en place d'un système de tutorat qui vise à assurer un soutien pédagogique par des enseignants expérimentés, principalement aux enseignants débutants pour les soutenir et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement pendant leurs premières années.
46. La généralisation d'écoles de devoirs là où les besoins se font sentir.
47. L'intensification des activités culturelles et sportives durant le temps scolaire, ainsi qu'en extrascolaire.
48. L'engagement d'un orthopédagogue chargé de déceler, au sein du réseau maternel et primaire de l'entité, les troubles éventuels d'apprentissage chez l'enfant.
49. Le développement de projets intergénérationnels autour d'un thème spécifique de la démocratie, de la citoyenneté ou de la vie en société. Le projet serait piloté par des bénévoles (notamment des retraités) en collaboration avec les équipes pédagogiques.

L'intergénérationnel est un facteur d'apprentissage pour les enfants et d'épanouissement pour les seniors. Fleurus doit développer et supporter un maximum les initiatives en ce sens. DéFI Fleurus s'engage à soutenir les associations et particuliers qui porteront ce type de projet, par exemple via le "budget citoyen" (cfr. chapitre sur les finances communales).

50. Le projet d'un jardin d'école, en section fondamentale principalement, quand cela est possible, que l'établissement scolaire soit situé en milieu urbain ou rural.
51. L'encouragement du volontariat dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation plafonnée ou d'indemnités de déplacement.
52. La collaboration du niveau communal avec le milieu associatif afin d'apporter une aide sérieuse à l'alphabétisation des jeunes et adultes.
53. Le développement d'activités ludiques organisées autour de l'apprentissage du français, langue de l'enseignement.
54. L'accompagnement indispensable des enseignants à l'utilisation et à la transmission de connaissances dans le domaine des outils informatiques, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et aussi de leur possible dérives.

Une autre problématique à laquelle sont souvent confrontés les Fleurusiens, c'est le manque de places adéquates d'accueil de la petite enfance.

DéFI Fleurus propose :

55. La poursuite de la création de places d'accueil dans les crèches communales (par exemple en liant l'ouverture systématique d'une nouvelle crèche de capacité suffisante à l'augmentation de la population) et la création de places dans les crèches privées en leur permettant des tarifs différents de ceux de l'ONE mais qui doivent intégrer la dimension dégressive selon les revenus.

DéFI Fleurus est bien conscient de la problématique. La commune seule ne pourra y répondre. Nous proposons donc aussi la mise en place de partenariats public-privé, en concertation avec les entreprises des différents zonings qui se trouvent sur l'entité, afin de créer des places d'accueil au plus près du lieu de travail des parents.

56. La préservation de la priorité d'accès des parents qui travaillent et des familles monoparentales dans les crèches et les préguardiennats et une flexibilité plus accrue au niveau horaire pour parents qui travaillent tard.
57. La mise en place avec le secteur associatif « d'écoles des parents » afin d'aider et d'accompagner les jeunes parents qui le souhaitent.

IV.2. Le sport et la jeunesse

Il importe que les communes prennent conscience du caractère transversal des enjeux (intégration sociale, santé, éducation et formation) d'une politique du sport pour tous.

Le sport et les mouvements de jeunesse doivent cesser d'être les parents pauvres des budgets communaux.

La pratique sportive se doit d'être encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou encore une inscription au sein d'un club sportif ou d'un mouvement de jeunesse.

DéFI Fleurus propose :

58. L'instauration de la gratuité d'accès aux salles publiques pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et pour les mouvements de jeunesse.

DéFI Fleurus veut donner la priorité aux clubs sportif et aux mouvements de jeunesse communaux quant à l'accès aux infrastructures communales.

59. L'organisation d'activités sportives adaptées à l'attention des seniors et des personnes handicapées.

DéFI Fleurus est convaincu de l'importance d'association tel que le SPH. C'est pourquoi, il faut leur garantir un soutien maximum dans la réussite de leurs activités.

60. Le développement d'infrastructures sportives de rue sécurisées.

Trop peu d'alternatives sont offertes sur le territoire de l'entité pour répondre aux besoins des jeunes. DéFI Fleurus s'engage à répondre aux besoins au sein de chaque village de manière équitable.

61. L'instauration de la compétition scolaire ou inter-scolaire afin de permettre l'identification des élèves à leur établissement scolaire.

DéFI Fleurus souhaite voir organiser de manière régulière des compétitions sportives inter-réseaux sur le territoire fleurusien. Les infrastructures sont présentes mais sous exploitées. Nous voulons que le futur échevin des sports soit le garant d'organisations favorisant le sport chez les jeunes.

62. La continuité du Conseil des Enfants et la mise en place d'un Conseil des Jeunes.

63. Le soutien au sport et aux sportifs de haut niveau fleurusiens en tant qu'outil de promotion du sport auprès des Fleurusiens mais aussi comme vitrine communale.

IV.3. L'action sociale

DéFI est partisan de l'autonomie pleine et entière des centres publics d'action sociale.

Les CPAS ont pour mission de poursuivre l'intégration professionnelle et sociale de chaque individu, sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, qui confine à de l'assistanat.

La commune est libre d'organiser ses services en fonction des besoins de sa population et de sa pyramide des âges.

A cet égard, en matière de soutien accordé aux personnes âgées, DéFI est favorable au développement du maintien à domicile des personnes âgées : il s'agit de leur proposer des services de proximité, des programmes de logements adaptés, et d'améliorer leur accessibilité aux bâtiments publics.

La même démarche doit guider le soutien à assurer aux personnes porteuses d'un handicap : il s'agit également de favoriser leur autonomie, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par les associations locales.

DéFI Fleurus propose :

64. L'instauration d'un véritable contrat de gestion entre la commune et le CPAS, et la création d'une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne, qu'ils soient issus des secteurs publics, privés ou associatifs.

DéFI Fleurus s'inscrit dans une participation de tous les acteurs et se veut à l'écoute des solutions proposées par les professionnels du secteur.

65. L'encouragement à la création d'Initiatives Locales d'Accueil (ILA) pour les candidats réfugiés.

Par son histoire minière et industrielle, Fleurus dispose d'une longue tradition d'intégration de populations d'origine étrangère. Dans ce contexte, il paraît normal qu'un candidat réfugié soit considéré comme un futur Fleurusien. Il est donc inconcevable qu'il soit livré à lui-même à errer dans un environnement dont il ne connaît pas le fonctionnement. Nous nous devons de l'accompagner et de l'aider à s'intégrer au mieux au sein de notre commune. Dans cette problématique dépassant largement le cadre communal, DéFI Fleurus mettra donc localement, d'abord et avant tout, l'accent sur l'intégration.

66. Le développement de programmes destinés à soutenir l'égalité des sexes à tous les niveaux.

67. Le développement de programmes de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes porteuses d'un handicap, l'encouragement à la colocation et à l'émergence de projets d'habitat groupé avec une finalité porteuse de sens.

68. Le développement d'offres permettant aux ânés qui le souhaitent de vivre en autonomie accompagnée à leur domicile.

69. L'encouragement de rencontres intergénérationnelles (via les restaurants sociaux, l'accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et dans la vie locale, des formations visant à réduire la fracture numérique...).

70. La création d'un plus grand nombre de logements de transit et d'urgence supervisés pour les publics cibles plus précarisés.

Il est important de garantir aux Fleurusiens fragilisés, notamment les personnes victimes de violences domestiques ou ayant subi un sinistre, des espaces pouvant les accueillir dans l'urgence. DéFI Fleurus veut une commune qui se dote des moyens nécessaires pour ne laisser personne sur le carreau.

71. L'accessibilité aux soins de santé de qualité pour tous par le regroupement d'acteurs de santé publique de première ligne. Dans cette optique, DéFI Fleurus souhaite le développement et la promotion d'une maison de « santé pour tous ».

72. La remise en œuvre du Conseil des Aînés.

Comme pour les plus jeunes, Défi Fleurus est persuadé que le meilleur moyen de répondre correctement aux besoins de tranches d'âge spécifiques est entre autres de leur donner le moyen de les exprimer directement.

IV.4. La culture et le milieu associatif

DéFI considère que le développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes.

Il s'agit de favoriser les activités culturelles organisées par les associations, soutenir les artistes locaux et permettre l'organisation de manifestations artistiques et à vocation culturelle et géographique large.

DéFI estime également que l'accès à la culture pour toutes les catégories de la population et en particulier aux personnes les plus précarisées, demeure essentiel.

Fleurus dispose d'un patrimoine qui n'est pas suffisamment mis en valeur et qui n'est bien souvent même pas connu des Fleurusiens. Défi Fleurus trouve inconcevable d'investir dans le patrimoine et la culture sans en faire une promotion digne de ce nom.

DéFI Fleurus propose :

73. La mise en place d'un système de bibliothèque à domicile afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile. Le soutien envers les bibliothèques publiques dans l'organisation d'initiatives liées à la maîtrise de la langue française et à la découverte culturelle par le livre doit par ailleurs être renforcé.

74. La stimulation de la vie associative en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif et celles émanant des pouvoirs publics.

DéFI Fleurus veut renforcer Fleurus Culture en lui donnant plus de moyens. Défi Fleurus veut par ailleurs que la commune puisse fournir un support logistique aux associations sur base d'une procédure objective et plus simplement selon le bon vouloir des autorités communales.

75. La mise sur pied d'activités culturelles spécifiques pour les adolescents (taxis-ados, séances de cinéma) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts.

76. Le renouvellement de la pratique des jumelages entre communes et villes wallonnes et européennes. Dans le contexte des difficultés actuelles pour la construction de l'Europe, il est important de resserrer les liens entre Européens par des échanges socio-culturels.

DéFI Fleurus veut rendre plus vivant les échanges dans le cadre des jumelages. Les Fleurusiens doivent être partie prenante et non pas spectateurs. Les jumelages ne doivent pas être l'occasion pour des mandataires communaux de se serrer la main mais bien un levier d'échanges culturels et une source de projets auxquels participent tous les acteurs de la vie locale.

77. Le renforcement des collaborations avec les institutions compétentes dans les matières culturelles que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Provinces.

78. La mise en valeur des artistes locaux et des pratiques artistiques en amateur (*théâtre...*).

DéFI Fleurus soutient toutes activités favorisant l'émergence d'artistes locaux. Le "budget citoyen" (cfr. chapitre "finances communales") pourra être sollicité en ce sens. Fleurus se doit d'être la salle d'exposition privilégiées de ses artistes. Soutenir toutes les initiatives en ce sens est une volonté forte de notre groupe.

79. Le soutien aux événements et actions culturelles liés à la défense de la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble ».

V. En matière d'économie locale et le tourisme

DéFI entend créer un contexte favorable aux commerces sur le plan de l'accessibilité, de la propreté publique, de la fiscalité, de la sécurité, de l'éclairage public ou encore du mobilier urbain.

DéFI veillera à stimuler les projets de développement local, à améliorer les synergies entre les employeurs et les entreprises locales. DéFI reste attaché au maintien du commerce de proximité dans les centres urbains contre les centres commerciaux et retraits parks qui se mettent en place en périphérie des villes et communes.

La complémentarité de ces deux dynamiques doit toutefois être privilégiée.

DéFI Fleurus propose :

80. La création au sein de chaque commune ou par voie supracommunale, d'un guichet d'économie locale qui accompagnera individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série des services (*conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés...*) ainsi que d'une agence de développement local (ADL)

DéFI Fleurus prône la mise en place d'incitants financiers pour faire revenir les commerces de proximité. Cela passera par une prise en charge d'une partie du loyer de l'espace commercial au cours de la première année. DéFI Fleurus veut aussi favoriser l'occupation maximale des espaces situés au-dessus des commerces. Ceux-ci doivent impérativement être occupés par de l'habitat. Cela garantit à la fois une exploitation financière efficace des surfaces et l'apport de clients potentiels pour les autres commerces.

81. L'exploitation de nouveaux gisements d'emplois en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés en fonction des besoins de la population locale (*circuits courts, espaces verts, aide aux personnes...*).

82. La mise en place d'une fiscalité communale adaptée aux entreprises et aux petits commerces. On ne peut demander aux indépendants et TPE la même fiscalité qu'aux grosses structures. Les commerces de proximité doivent être protégés et incités à s'installer en centre-ville par une fiscalité attrayante. DéFI Fleurus y veillera.

83. La collaboration régulière avec les associations de commerçants pour, par exemple, aider les commerçants à re-dynamiser leur commerce en leur apportant le soutien logistique nécessaire et en étant à l'écoute de leurs besoins.

84. Le développement de nouveaux marchés pour répondre à de nouvelles demandes (bio, nocturne...) et pour aider les producteurs locaux à organiser leur vente en circuit court. DéFI Fleurus veut entre autre créer un espace couvert réservé aux productions locales et adapté aux horaires du public.

85. L'acquisition par la Ville de Fleurus, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, de cellules commerciales vides dans les centres urbains de la commune afin de les proposer à un tarif avantageux à de jeunes commerçants débutants.

Indispensable par exemple dans la rue de la Station, DéFI Fleurus veut mettre en place une politique volontariste pour inciter le retour des commerces de proximité.

86. La création d'une cellule socio-économique communale permettra d'enfin tisser les liens indispensables entre les entrepreneurs et la Ville. La création de synergies entre la commune et ses 3 zones d'activités industrielles renforcera aussi les opportunités d'emploi pour les Fleurusiens via une cellule spéciale pour l'emploi.

VI. En matière de logement

En matière de logement, avant d'envisager la construction de logements publics/sociaux, il convient d'optimiser nos ressources via une lutte contre les logements inoccupés et d'inviter les communes à aider les sociétés qui proposent des habitations moins chères.

Le durcissement des réglementations urbanistiques et énergétiques et l'atonie de l'offre de logements entraînent inévitablement des augmentations de l'immobilier et des conséquences sur la manière de vivre ou de se déplacer.

DéFI souhaite encourager le remboursement d'une partie des centimes additionnels communaux pour les jeunes qui achètent un bien dans une commune, car il s'agit de permettre aux jeunes couples et/ou aux classes moyennes qui s'installent dans la commune d'avoir accès à la propriété.

La Région wallonne doit par ailleurs respecter ses engagements en matière de plans triennaux, modifier le loyer social (pour qu'il tienne compte notamment de la performance énergétique) et accroître l'autonomie des sociétés de logements après rationalisation du secteur.

DéFI Fleurus propose :

87. La création d'un schéma de structure communal cohérent et d'un règlement communal d'urbanisme.
88. La création de nouveaux logements petits, fonctionnels et durables notamment en partenariat avec le secteur privé ou via la participation à des projets pilotes.
89. L'encouragement auprès des propriétaires à passer par les agences immobilières sociales (AIS) pour la gestion de leurs biens immobiliers.
90. Le remboursement partiel progressif des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune.

Le but pour DéFI Fleurus est de favoriser l'accession des jeunes ménages à la propriété sur la commune.
91. L'intensification de la lutte contre les immeubles inoccupés et/ou à l'abandon, notamment par la mise en place de règlements / taxes communaux et au besoin l'expropriation des propriétaires coupables d'inertie.
92. L'augmentation de l'offre de logements sociaux via le mécanisme de zonages inclusifs.
93. Le renforcement des mesures visant à lutter contre la location d'habitations insalubres et contre les marchands de sommeil.

Les Fleurusiens précarisés doivent se voir protégés et vivre dans des conditions de logement décentes. DéFI Fleurus veut une implication complète des instances compétentes en la matière entre autres via la systématisation des contrôles en matière de salubrité et de sécurité des logements collectifs mis en location.

VII. En matière de sécurité publique

L'attente en matière de sécurité exprimée vivement par la population, outre qu'elle constitue un droit fondamental, doit rencontrer de manière constante l'intérêt des politiques et mandataires publics.

Certes, des réponses multiples peuvent y être apportées par l'éducation, l'information, la prévention, les politiques de proximité, l'aménagement adapté de l'espace public, mais la présence policière effective constitue assurément la réponse la plus appropriée à un ressenti d'insécurité.

A cet égard, nos villes et communes, niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, sont les plus aptes à organiser par leur connaissance du terrain une police de proximité adaptée aux spécificités locales.

En ce qui concerne la sécurité non policière, notre Ville se doit de retrouver un niveau acceptable de protection. Même si la mise à disposition d'une ambulance agréée est enfin devenu une réalité début 2018, l'inertie de ces 10 dernières années du pouvoir communal en place a décimé le corps communal d'incendie qui est réduit à 25 % de son ancien potentiel.

En amont, DéFI continue à penser qu'il faut veiller à soutenir le secteur associatif qui s'investit dans la prévention en y maintenant les moyens humains et financiers.

En aval, l'organisation d'une police de proximité doit se coupler à un recours plus généralisé aux sanctions administratives et ce pour toutes les formes d'incivilités.

De manière générale, DéFI considère qu'il n'est pas du ressort des communes d'accroître de manière sensible le ressenti d'insécurité qui peut légitimement résulter de la détermination du niveau de menace OCAM qui entraîne une présence policière ou militaire renforcée lors de l'organisation d'évènements.

DéFI Fleurus propose :

94. L'organisation de la police de la manière la plus décentralisée possible. DéFI Fleurus plaide pour la mise à disposition de locaux au sein des villages dans lesquels les agents de quartier pourront recevoir les citoyens. Une présence au sein des différents villages de notre entité est indispensable pour redonner confiance et installer un climat de sécurité voulu de tous.
95. La mise en place d'un débat démocratique sur le fonctionnement de la zone de police au sein du conseil communal afin d'y discuter du plan zonal de sécurité et la mise en place d'un conseil consultatif de sécurité qui pourrait faire des propositions à ce sujet au conseil communal.
96. L'exigence envers l'Etat fédéral de revoir la norme KUL pour augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel des zones de police. Ce financement pourra s'appuyer sur une réaffectation des moyens financiers du fonds de sécurité routière.
97. Le maintien d'un cadre complet de la zone de police à adapter en proportion de l'évolution démographique.
98. Le renforcement des interventions de la police et des pouvoirs communaux dans la résolution des problèmes quotidiens tels que les salissures, le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers, les nuisances sonores.

Les petites incivilités sont destructrices du bien-vivre ensemble. La commune doit garantir aux Fleurusiens une prise en mains de celles-ci.

99. L'optimisation du délai d'intervention des patrouilles de police en fonction des priorités ; en ce sens, les forces de l'ordre devraient pouvoir intervenir dans un délai moyen de sept minutes depuis la transmission de l'appel (par téléphone, par télé-police)

100. La garantie d'une présence en rue de patrouilles pédestres et cyclistes pour améliorer le contact avec la population.

101. Le développement du travail d'équipes de quartier composées de divers policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien. À cet égard, l'agent de quartier joue un rôle clé car il connaît davantage les habitants et les commerçants.

Par ailleurs, un diagnostic trimestriel de la sécurité avec consultation des habitants sur les problèmes à traiter (au sein des comités de quartier) doit être établi afin d'affiner les stratégies en place.

La sécurité est l'affaire de tous, les citoyens doivent être écoutés. Comme pour d'autres problématiques déjà évoquées, DéFI Fleurus a dans son ADN la certitude qu'un grand nombre de celles-ci ont une solution qui peut émaner du terrain et donc des Fleurusiens eux-mêmes.

102. L'intensification de la sécurisation des transports en commun : dans les villes et communes desservies par un réseau de transports publics, il s'agit de renforcer le service de police dédié à la surveillance des transports publics. La future gare comportant un risque d'augmentation des petits délits, DéFI Fleurus entend anticiper cette problématique en concertation avec les acteurs concernés (SNCB et TEC).

103. L'instauration d'un système de télé-police pour les commerçants, ainsi que pour les autres professions à risque telles que les médecins et les pharmaciens.

104. La poursuite de la mise en œuvre de caméras fixes et mobiles de surveillance dans tous les lieux considérés comme « sensibles » de la commune, en termes d'insécurité comme en termes d'incivilités.

105. La garantie d'une présence rassurante et visible aux abords des écoles et des infrastructures communales, dans les parcs et les lieux publics animés, ainsi que dans les marchés ou autres brocantes.

Les Fleurusiens doivent se sentir en confiance et en sécurité lorsqu'ils fréquentent ces lieux. On doit pouvoir s'y promener en famille sans crainte. En concertation avec la police locale, DéFI Fleurus veut mettre en place une attention particulière aux endroits dédiés aux familles.

106. La tolérance zéro pour toutes les formes d'incivilités, l'augmentation de l'amende administrative avec une double amende en cas de récidive et, autant que possible, la priorité à l'imposition par les agents sanctionneurs de travaux d'intérêt général (beaucoup plus éducatifs) en rapport avec l'incivilité commise.

107. La détermination d'un cadre strict quant à l'organisation d'exercices anti-terroristes dans les établissements scolaires, dans le cadre des PIU (Plan Interne d'Urgence) mis en place en coordination avec la zone de police, afin d'éviter des expériences traumatisantes dans le chef des élèves et des parents.

108. Le refus de l'augmentation de la part communale dans le budget de la zone de secours Hainaut-Est (structure supra communale qui a absorbé en 2016 le corps communal d'incendie) sans obtenir une protection de la population et de ses biens au moins équivalente aux communes voisines. Cela fera l'objet de débats citoyens au sein du Conseil communal ou d'une commission communale sur la sécurité, dont les questions seront transmises au Conseil de la zone. DéFI Fleurus prône également le respect des engagements du pouvoir fédéral quant au refinancement des zones de secours après leur création, et il relancera ainsi le débat.

La sécurité publique, c'est aussi veiller à ce que les réglementations soient respectées afin de garantir aux Fleurusiens de vivre dans un environnement exempt de danger pour leur santé. Fleurus est exposé à plusieurs sites ayant un impact sur leur santé via des nuisances réelles ou potentielles. L'IRE et l'aéroport en sont deux exemples bien connus.

Dans ce contexte, la commune a sa part de responsabilité à prendre afin de garantir à tous les Fleurusiens que leur intérêt est pris en compte.

DéFI Fleurus propose :

109. Une attention accrue vis-à-vis du respect de la réglementation concernant les horaires et les normes de bruit des vols. DéFI Fleurus s'engage à utiliser tous les moyens légaux pour faire respecter cette réglementation et cela dans le meilleur intérêt des Fleurusiens. DéFI Fleurus y voit un impératif de santé publique.
110. De renforcer les interactions entre la commune et l'IRE afin de garantir une communication transparente vis-à-vis des Fleurusiens. DéFI Fleurus s'engage également à intervenir rapidement et à demander des aménagements complémentaires en matière de sécurité dans et autour de l'IRE, plusieurs fois cité de manière négative pour des incidents ces dernières années (alors que les citoyens n'en ont été informés qu'après des mois, voire des années).

VIII. En matière de politique animalière

Au-delà de la garantie sur le territoire fleurusien du respect des normes en vigueur pour le bien-être animal, DÉFI Fleurus veut être un acteur de premier ordre en la matière, en collaboration avec les associations spécialisées.

Ces derniers temps, la Ville de Fleurus a déjà manqué l'occasion de souscrire à certaines campagnes à destination des animaux financées par la Région wallonne.

Parmi les problèmes ciblés dans ces campagnes, citons le fait qu'un certain nombre de Fleurusiens a signalé une augmentation de chats mal en point et de cadavres de chats à proximité de leur domicile, en provenance de lieux voisins mal entretenus. Au-delà de l'aspect bien-être, ce genre de problématique liée aux animaux se doit donc aussi d'être prise en main de manière urgente afin de l'endiguer avant que cela ne devienne un souci de santé publique.

DÉFI Fleurus propose :

111. La mise en place d'un plan de capture et de stérilisation des chats errants afin d'endiguer leur prolifération.
Dans la même optique de santé publique et de lutte contre les dégradations, une stratégie de limitation des pigeons qui envahissent les centres urbains de Fleurus et de Wanfercée-Baulet doit aussi être développée. Les campagnes de dératisation devront aussi être menées plus en phase avec les constats de terrain.
112. La mise en œuvre d'une campagne encourageant les particuliers à stériliser leur chat, entre autres via une aide financière. L'objectif est de se mettre en conformité avec la législation wallonne visant à limiter la reproduction en masse des chats afin d'éviter des problèmes de propreté, de nuisance, de propagation de maladies ainsi que l'accroissement du nombre de chats errants.
113. L'interdiction des manèges (itinérants) exploitant des animaux lors des fêtes de village.
114. Le renforcement de la formation des agents de quartier sur les problématiques animalières. Ils sont un contact privilégié pour prendre connaissance et intervenir en cas de problème en la matière. Ils se doivent donc aussi d'être bien au fait des protocoles à appliquer et d'être réactifs sur le sujet.
115. L'éducation au bien-être et au respect animal. Les projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux par les enfants de la commune seront supportés et encouragés.
116. L'amélioration de l'information aux citoyens concernant les procédures à suivre en cas de problème impliquant un animal (animal accidenté, errant, en fuite, maltraité...) et le développement de solutions pour les problématiques qui ne seraient pas gérées localement actuellement.

IX. En matière de finances communales

DéFI prône une gestion saine des finances publiques par le respect de la règle de l'équilibre budgétaire. Des finances communales bien gérées permettront, en effet, de garantir l'autonomie communale, chère à DéFI, et d'éviter toutes dépenses superflues. A côté de cette règle de bonne gestion, DéFI souhaite la pérennisation et le développement de l'investissement local pour assurer la rénovation des infrastructures communales et la rénovation de la commune (voiries, espaces publics, bâtiments communaux, logements sociaux, transports en commun). DéFI propose également que les communes continuent à investir dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux, aidées en cela par des coopératives citoyennes d'investissement.

DéFI est partisan d'une fiscalité communale équitable qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune. La fiscalité communale ne doit pas constituer un frein important au développement économique et /ou à l'emploi.

DéFI Fleurus propose :

117. Le renforcement d'achats groupés entre communes, via par exemple des marchés publics de plus grande ampleur, pour développer des économies d'échelle (par exemple pour l'achat de matériel roulant ou de fournitures). La gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements peut aussi être envisagée par analogie car les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique. Le citoyen doit payer le moins d'impôts possibles et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé.

118. Le recours plus fréquent aux partenariats public-privé dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation. Ils constitueraient une économie par rapport à d'autres formes de financement.

119. La mise en place d'un budget participatif. DéFI Fleurus prône la mise en place obligatoire d'un "budget citoyen" au sein de la commune. Dans ce budget participatif, une fraction du budget général, relèverait de décisions prises collectivement par les citoyens d'un quartier. Il s'agirait par exemple d'investissements en infrastructures par quartier. Tous les citoyens de plus de 16 ans seraient en droit de participer.

On organise le budget participatif en cinq phases et modes de participation :

- a. Définition des modalités (à travers le montant du budget et le règlement) ;
- b. Collecte des idées de projets par quartier ;
- c. Analyse technique des projets par quartier, par les services techniques de l'administration communale pour vérifier la faisabilité, la légalité, et le chiffrage ;
- d. Vote des projets prioritaires par quartier ;
- e. Mise en œuvre des projets par quartier (rédaction du cahier des charges, travaux, inauguration...).

120. Le financement d'investissements locaux permettant d'assurer la rénovation des infrastructures stratégiques en faveur du développement durable (rénovation énergétique des bâtiments communaux, rénovation de logements sociaux, investissements de voiries et tronçons renforçant la mobilité douce...).

121. La mise en place d'une cellule « subsides » avec un agent communal spécialisé dans la recherche de subsides et d'appels à projets auxquels peut souscrire la commune auprès de différents niveaux de pouvoir (fédéral, européen, régional).

122. La transparence totale auprès des citoyens.

DéFI Fleurus s'engage à publier les finances de la commune de manière transparente. DéFI Fleurus s'engage aussi pour la transparence en matière de mandat. Tout mandat obtenu par un élu dans la cadre de sa fonction devra être publié accompagné des rémunérations qui y sont éventuellement liées.